

WINE PARIS 2026
Du 9 au 11 février – Paris Expo Porte de Versailles
OUVERTURE DES INSCRIPTIONS STANDS INDIVIDUELS

Date limite d'inscription : 25 juillet // attention nombre de places limité
Attention, l'inscription sur le site du CIVP ne vaudra pas validation, nous reviendrons vers vous après le 25 juillet pour vous confirmer ou non votre participation.

WINE PARIS 2026 se tiendra du **9 au 11 février 2026** à Paris Expo, Porte de Versailles. Au fil des éditions, Wine Paris devient **le salon référent français** à ne pas manquer pour développer ses opportunités en France comme à l'export. En 2025, Wine Paris se confirme comme leader du secteur avec plus de 52 000 visiteurs (+27.56% Vs. 2024), en provenance de 154 pays, dont 45% d'internationaux. Il s'agit du salon idéal si vous souhaitez développer votre marché français, faire un premier pas à l'export ou renforcer votre présence sur l'export.

Quelques chiffres

- Un salon qui **continue sa montée** : 5 198 exposants (+27,71% vs 2024) et 52 622 visiteurs (27,56% vs 2024) provenant de 154 pays (12,41% vs 2024) soit 45% d'internationaux
- Un nombre **d'exposants VDP stable** : 97 exposants (Vs 102 en 2024) sur le pavillon et (~ 40 en direct)
- 86 VDP, 60 CDP, 18 CAP, 8 CVP
- **Accroissement de l'espace de dégustation : 136 cuvées rosé** (+23,64% vs 2024) et 24 cuvées rouge et blanc sur l'espace bar
- **977 visiteurs** sur l'espace dégustation en 2025 de 54 pays (plus grande variété de nationalités que l'année dernière, +45,95% mais reste principalement Français avec 58%)
- Une **masterclass qui a fait salle comble** : « Les Rosés de Provence, tous les mêmes ? », co animée par Romain S. et Alicia Dorey, élue journaliste vin de l'année 2024

Le CIVP mettra en place un Pavillon Vins de Provence dans le **Hall 7**. Il est donc proposé aux entreprises Vins de Provence de participer à ce salon sur les espaces aménagés et supervisés par le CIVP :

- ⇒ Un **Espace Entreprises Vins de Provence** pour les producteurs et négociants des appellations Côtes de Provence (et ses 5 DGC), Coteaux d'Aix-en-Provence et Coteaux Varois en Provence. Chaque entreprise exposante disposera d'un stand individuel (mini, standard, partagé ou double selon le format choisi) et d'un accès à la réserve collective.
- ⇒ Un **Espace Dégustation** Vins de Provence Rosés : uniquement ouvert aux entreprises exposantes sur le salon (avec le CIVP ou inscrites directement auprès des organisateurs). Cet espace est animé par le CIVP et permet aux visiteurs de déguster les vins des entreprises exposantes sur le salon et de réaliser une sélection en l'absence d'interlocuteur commercial avant de se diriger vers les entreprises qui ont retenu leur attention. **Cette année encore, l'inscription à cet espace est déjà incluse dans le tarif du stand.** Nous reviendrons vers vous en décembre pour obtenir les informations de la cuvée que vous souhaitez présenter.

Espace Entreprises Vins de Provence



4 formats de stand vous sont proposés :

- **UN STAND « STANDARD »** d'environ 6m² équipé et aménagé comprenant un meuble d'exposition (comptoir d'accueil, une cave à vin, des rangements fermés à clé et des prises électriques), une signalétique individuelle, une colonne d'exposition, un espace rendez-vous composé d'une table et de 4 chaises et l'accès à une réserve commune (étagères de rangement, évier, machine à café sur certaines réserves,...)
- **UN STAND « PARTAGE »** : les entreprises qui le souhaitent peuvent partager un stand standard avec une autre entreprise. Ce regroupement permet notamment de diviser les coûts d'inscription et de gestion du stand. La signalétique sur le stand disposera de 2 logos et le mobilier sera identique au stand standard. Une seule des deux entreprises procède à l'inscription et au paiement en ligne et informe par mail le CIVP à mpenot@provencewines.com en indiquant le nom de l'autre **entreprise qui partagera le stand.**
- **UN STAND « MINI »** d'environ 3,5m² qui dispose des mêmes équipements qu'un stand standard mais dont la surface est réduite et qui ne comprend pas d'espace rendez-vous (table et chaise)
- **UN STAND « DOUBLE »** d'environ 12m² équipé et aménagé comprenant un grand meuble d'exposition (2 comptoirs d'accueil, 2 caves à vin, des rangements fermés à clé et des prises électriques), une signalétique individuelle, 2 colonnes d'exposition, 2 espaces rendez-vous composé d'une table et de 4 chaises et l'accès à une réserve commune (étagères de rangement, évier, machine à café sur certaines réserves,...) Il est également possible de personnaliser l'aménagement de ce stand en fonction de la disponibilité des meubles.

Frais de participation

1. STAND

Des frais de participation vous seront demandés. Ces derniers correspondent à :

- La location de la surface du stand
- L'aménagement de la surface et du stand
- Les prestations techniques
- L'espace de stockage de vos cartons
- La livraison de verres et de glace
- La communication collective
- Les frais d'exposant direct auprès du salon
- **La présentation d'une cuvée** sur l'espace dégustation 100% rosé Vins de Provence

⇒ **TARIF STAND « STANDARD »** : 5 900€ HT soit 7 080€ TTC

⇒ **TARIF STAND « PARTAGE »** : 6 400€ HT soit 7 680€ TTC

⇒ **TARIF STAND « MINI »** : 4 500€ HT soit 5 400€ TTC

⇒ **TARIF STAND « DOUBLE »** : 12 500€ HT soit 15 000€ TTC

2. CATEGORIES COMPLEMENTAIRES

Dans le cadre de Wine Paris, **l'objectif du CIVP est de valoriser exclusivement les AOP Vins de Provence** : Côtes de Provence (et ses 5 DGC), Coteaux d'Aix-en-Provence et Coteaux Varois en Provence. Afin de garantir une **lecture claire et cohérente de l'offre Vins de Provence** pour les visiteurs et acheteurs, **seuls les vins issus de ces AOP peuvent être présentés sur le Pavillon Vins de Provence.**

Pour tout vin hors de ce périmètre (IGP, autres AOP, vins sans IG , etc.), un forfait complémentaire de 1500 € HT est appliqué. Ce forfait, désormais en vigueur sur l'ensemble de nos salons, permet d'éviter toute confusion auprès du public et de respecter le cadre collectif de notre communication.

Afin d'accompagner chacun dans cette démarche, une **charte pédagogique sera à signer lors de l'inscription.** Veuillez noter que les vins hors AOP Vins de Provence **ne devront pas représenter plus de 20 % de l'offre présentée sur le salon.** Des vérifications seront réalisées à chaque étape : packing lists, contrôle des cartons avant départ, et vérification sur place.

TARIF FORFAIT CATEGORIES COMPLEMENTAIRES : 1 500€ HT soit 1 800€ TTC

Comment vous inscrire ?

ETAPE 1 – Inscription en ligne à partir du JEUDI 10 JUILLET 14H

⇒ **LE LIEN D'INSCRIPTION VOUS SERA COMMUNIQUE PAR MAIL LE JOUR-J**

1. Accéder au lien envoyé le jour-j à 14h précise (au vu de la forte demande, nous vous conseillons de procéder à votre inscription dès ouverture de ces dernières)
2. Remplir le formulaire en ligne en sélectionnant le format de stand souhaité : **attention, cette année, l'inscription ne se fera pas sur le site du CIVP mais via un formulaire en ligne dont vous recevrez le lien le jour-j. Aucune identification via votre compte CIVP ne sera nécessaire. Munissez vous de votre numéro CIVP uniquement, qui vous sera demandé (pas de mot de passe nécessaire)**

- 3. Aucun pré-paiement ne vous sera donc demandé lors de cette inscription.**
4. Envoyer votre charte d'engagement pédagogique de l'exposant complétée par mail à mpenot@provencewines.com. Attention, aucune inscription ne sera prise en compte sans la charte d'engagement rendue. Cette dernière vous sera envoyée le jour-j.
5. Clôture des inscriptions le **25 juillet**

ETAPE 2 – Confirmation d'inscription et modalités de règlement

Attention, le nombre de stands (total et par format) est limité ! Vous devez impérativement vous inscrire en ligne sur le lien du formulaire d'inscription pour prétendre à participer à ce salon. **La pré-inscription sur le formulaire ne vaud pas validation de participation, l'équipe du CIVP reviendra vers vous rapidement avec une confirmation ou une mise sur liste d'attente. Une fois votre inscription confirmée par le CIVP, vous recevrez un second lien d'inscription sur le site du CIVP pour finaliser l'inscription et votre paiement. Merci de n'engager aucun paiement tant que vous n'avez pas reçu votre confirmation du CIVP.**

Trois modes de paiement sont possibles lors de votre inscription le jeudi 10 juillet à 14h :

- Prélèvement : **mode de règlement privilégié**, si vous avez déjà adhéré à du prélèvement avec le CIVP, le **montant de la facture vous sera prélevé à échéance, le 31 août 2025**. Si vous n'avez jamais fait de prélèvement avec le CIVP, et que vous souhaitez passer par ce type de règlement, merci de contacter compta@provencewines.com
- Virement : règlement à faire **avant le 31 août 2025** directement au CIVP
- Carte bancaire : règlement à faire dans un second temps lors de votre confirmation définitive de participation.

Attention, il est nécessaire d'être à jour de ses cotisations et factures CIVP pour participer à ces salons. Toute entreprise non à jour sera bloquée lors de son inscription. Si vous souhaitez vérifier votre statut, merci de contacter compta@provencewines.com

La date limite d'inscription est fixée au **25 juillet** et les inscriptions seront traitées **par ordre d'arrivée. Une liste d'attente sera constituée**. En cas de désistement, après le 6 octobre, les règlements adressés au CIVP **seront conservés**. Au-delà de cette date, **aucune annulation** ne sera possible sauf si présence d'une **liste d'attente** ou si l'exposant s'engage à trouver une autre entreprise remplaçante à son stand.

Logistique et transport

Groupage : Afin de faciliter la logistique et mutualiser les coûts de transport, le CIVP organise un groupage chez un logisticien, pour les vins des exposants de l'Espace Entreprises et les vins de l'Espace Dégustation libre avec une refacturation des coûts en fin de salon au prorata du nombre de cartons.

Réception des vins sur stand : le dimanche 8 février, jour de montage du stand, une équipe manutentionnaire sera chargée de ranger les cartons dans les réserves pour les mettre en sécurité.

Retour des cartons : le CIVP organisera également un groupage retour avec une mise à disposition des cartons pendant un mois chez un logisticien en région.

⇒ Les informations et modalités relatives au groupage vous seront envoyées ultérieurement, **courant décembre** par mail.

Veillez noter que le CIVP agit en qualité de facilitateur et n'est donc pas responsable en cas de perte ou de casse de vos cartons, que ce soit à l'aller ou au retour.

Contact

Manon Penot – Cheffe de projet événementiel

mpenot@provencewines.com

04.94.99.50.23